

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 12/01/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Huisseau sur Mauves dûment convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. Jean-Pierre BOTHEREAU, Maire.

Présent(e)s :

Mmes CARO Véronique, HAMEAU Véronique, L'HELGOUALC'H Nadège, PAIN Sylvie, PERROCHON Elodie, TOTTEREAU-RÉTIF Amélie.

MM. De ROBIEN Philippe, FAGOT Hervé, GOUACHE Guy, PUYRENIER Alain, RIVIERRE Aurélien, ROUSSARIE Jean-Paul, SENÉE Régis.

Absent excusé :

SOUCHEZ François donne pouvoir à Véronique HAMEAU

Absents excusés :

LA PORTA Christophe
DE MIRANDA Anne-Marie
GAY Michelle

Absente :

SAIPHOU Amélie

Secrétaire de Séance : TOTTEREAU-RÉTIF Amélie

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 15

◆◆◆◆◆

Délibération 2026-07 : DPO – désignation et choix de la formule

Vu la proposition du GIP RECIA pour la protection des données,

Monsieur le Maire explique que le GIP RECIA nous propose deux formules : essentielle ou intégrale dont les tarifs sont respectivement de 600€ et 1500€.

Les formules se différencient comme suit :

- Formule intégrale (1500 € / an) :
 - Désignation DPO auprès de la CNIL
 - Diagnostic de conformité sur site et/ou distanciel + audit des sites web/applications
 - Accompagnement juridique et technique permanent : pas de limite de volume ou de complexité (0 ou 1000 questions c'est le même prix).
 - Déplacements chaque fois que requis
 - Permanence et assistance en cas de crise type violation de données : procédures obligatoire, communication de crise.

- Fourniture d'un logiciel pour la tenue du registre des traitements + accompagnement
- Ateliers de formation sur place et en distanciel
- Engagement 3 ans.

- Formule essentielle (600 € / an) :
 - Désignation DPO auprès de la CNIL
 - Distanciel uniquement et pas de diagnostic initial de conformité (audits payants à la demande)
 - Accompagnement juridique et technique permanent limités aux cas non complexes (si plus d'une demi-journée de travail, nous proposons une facturation complémentaire)
 - Ateliers mutualisés en distanciels (ateliers en présentiel sur facturation complémentaire)
 - Fourniture d'un logiciel pour la tenue du registre des traitements (accompagnement sur demande et facturé en complément)
 - Permanence et assistance en cas de crise type violation de données : procédures obligatoire, communication de crise
 - Encagement 1 an.

Plusieurs élus s'accordent à dire qu'il serait préférable de partir sur la formule essentielle et de payer le diagnostic et les formations sur site en supplément.

Monsieur ROUSSARIE précise qu'en local nous n'avons pas la dimension de savoir-faire en matière de protection de données. Cela devient incontournable.

Madame HAMEAU souhaiterait avoir plus de précisions sur le contenu et les actions concrètement menées.

Monsieur FAGOT demande si d'autres communes ont déjà pris cette prestation auprès du GIP RECIA. Monsieur ROUSSARIE précise qu'il faudrait avoir un retour des communes adhérentes à la prestation DPO du GIP RECIA.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide **à l'unanimité** de reporter ce point en attendant d'avoir plus de précisions.

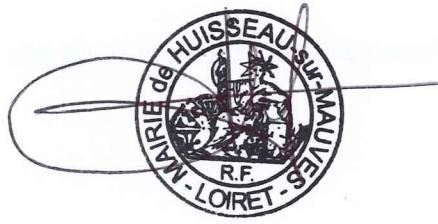
Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En Mairie le 21/01/2026

Le secrétaire de séance
Amélie TOTTEREAU-RÉTIF



Le Maire,
Jean-Pierre BOTHEREAU

